



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Reconduction des mesures de soutien à la promotion commerciale au profit des Entreprises Exportatrices et des Associations Professionnelles

Le Ministère du Commerce Extérieur porte à la connaissance des entreprises exportatrices et des Associations Professionnelles qu'à l'issue de la réunion du Comité de Veille Stratégique tenue le 24 Juin 2010, il a été décidé de reconduire jusqu'au **31 Décembre 2010** les mesures de soutien à la promotion commerciale.

Il est à rappeler que les actions promotionnelles éligibles sont :

1. Missions de prospection et de démarchage à l'étranger;
2. Participation aux salons spécialisés au Maroc et à l'étranger;
3. Missions économiques et commerciales à l'étranger (Actions groupées à l'initiative du privé ou du Ministère);
4. Organisation au Maroc et à l'étranger, par les Associations Professionnelles, des salons destinés aux entreprises exportatrices.
5. Le réaménagement des taux de prime et des quotités garanties de l'assurance à l'exportation selon le schéma suivant :
  - a) la réduction de 3% à 1% de la prime de l'assurance Foire et de l'assurance Prospection.
  - b) l'augmentation de la quotité garantie de 50% à 80% pour l'assurance Foire et l'assurance Prospection.
  - c) la réduction de la prime de l'assurance-crédit Commercial à 0,3%.
  - d) l'indemnisation immédiate en cas d'insolvabilité judiciaire du client étranger.
  - e) l'assistance au recouvrement des créances pour les entreprises non assurées.
6. Le lancement de campagnes de communication sectorielles et multisectorielles ciblées par Maroc Export.

Le Ministère du Commerce Extérieur tient à informer les parties concernées, que les réunions du Comité de suivi « Promotion Commerciale » institué dans le cadre de ces mesures de soutien, seront suspendues du 16 Juillet 2010 au 16 Août 2010 inclus, pour période de congé annuel.

